

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 décembre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
12 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	Pouvoir d'Yves GRANGE
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	S MAITRE-WILDAY Andrew	
26 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MERY	T FONTAINE Nathalie	
30 MERY	T ROULET Stéphane	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
36 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
37 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	S FAYOLLE Dominique	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	Pouvoir de thibaut GUIGUE

23 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
CONJUX	SAVIGNAC Claude
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE Patrick
LE BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine

¹ Sorti de la salle pour le vote de la 22^{ème} délibération relative au compte administratif 2023 du budget Camping

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 décembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 42 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 10 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 40 Année : 2023

Exécutoire le : 19 DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 19 DEC. 2023

Visée le : 19 DEC. 2023

VALORISATION DES DECHETS Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président présente les projets des différents tarifs applicables pour le service Valorisation des déchets :

1. Remplacement d'un bac :

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac met à disposition gracieusement les équipements de collecte sur son territoire.

Pour des contenants à usage privatif (entreprises, commerces, structures publiques), il est toutefois proposé de facturer le remplacement des bacs en cas de second renouvellement pour des causes évitables, liées à une mauvaise gestion par l'entité des contenants (bac volé, brûlé, ou cassé).

Les bacs mis à disposition lors d'évènements ponctuels, type manifestations, et qui ne seraient pas restitués, seront également facturés sur la base des tarifs suivants :

Les tarifs proposés sont liés au marché actuel de fourniture de Grand Lac :

- Bac 180 litres ouvert :	27,40 € HT
- Bac 180 litres fermé :	45,91 € HT
- Bac 360 litres ouvert :	45,20 € HT
- Bac 360 litres fermé :	64,76 € HT
- Bac 660 litres ouvert :	117,64 € HT
- Bac 660 litres fermé :	140,60 € HT
- Système de verrouillage :	17,81 € HT

2. Facturation du verre lavable :

Il est proposé de fixer le tarif à 1 €/verre lavable non restitué par l'association en ayant emprunté (obligation de mettre en place une consigne de 1 €/verre). Ce tarif est inchangé par rapport à 2023.

3. Facturation du dispositif « Trinomad » :

En cas de dégradation, d'équipements non restitués, ou encore de perte de pièces, il est proposé de facturer le remplacement de certaines pièces ou de la totalité de l'équipement.

Les tarifs proposés sont ceux indiqués par le fournisseur, à savoir :

Porte-sac complet non retourné ou rendu inutilisable (1):	390 € HT/unité + frais de port (2)
Une à plusieurs faces d'une poubelle détériorée (OM ou CS) (3):	200 € HT/unité + frais de port (2)
Poignée centrale :	30 € HT/unité
Housse de transport :	40 € HT/unité
Sac de lestage :	2,5 € HT/unité
Notice plastifiée:	5 € HT/unité
Clé sécurité :	5 € HT/unité

(1) Un porte-sacs complet est constitué de 2 poubelles (2x110 litres), l'une pour les ordures ménagères (OM), l'autre pour les emballages recyclables (CS). Lorsque les faces des deux poubelles sont détériorées, il est nécessaire de changer la totalité du porte-sac.

(2) Frais de port pour un porte-sacs ou une poubelle : 10 € HT.

(3) Lorsque qu'une à plusieurs faces d'une même poubelle (OM ou CS) est détériorée, seule la poubelle concernée est changée.

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2023.

4. Facturation des équipements supplémentaires de collecte sélective et des équipements de collecte des ordures ménagères résiduelles des salles polyvalentes :

Les tarifs mis en place sont ceux des fournisseurs, hors frais de transport qui restent à la charge de Grand Lac :

Support de sac à roues et pédale - TRI (ou OM) :	159 € HT / unité
Panier ajouré vert 32 litres – VERRE :	9 € HT / unité
Support de sacs TRI+OM avec totem et clef collecteur :	387 € HT / unité

La dotation initiale, (hors support ordures ménagères), est gratuite pour les communes.

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2023.

5. Facturation des couches lavables :

En cas de dégradation, d'équipements non restitués, il est proposé de facturer le remplacement de certaines pièces qui constituent les kits de couches lavables mis à disposition gratuitement aux usagers.

Les tarifs proposés sont ceux indiqués par le fournisseur, à savoir :

Couche complète (TE1) :	44 € HT / unité
Lange à nouer/Couche préplate :	24 € HT / unité
Culotte de protection :	34 € HT / unité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs indiqués ci-dessous.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents : 45 |
| - Présents et représentés : 55 |
| - Votants : 55 |
| - Pour : 55 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 40 : Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 - -

Date de transmission de l'acte : 19/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2023

Numéro de l'acte : d4814 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231212-d4814-DE

Date de décision : 12/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics

